

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 30 novembre 2018	N° 2018-719

Convocation du 23 novembre 2018

Aujourd'hui vendredi 30 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Magali FRONZES à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECALDE
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h13
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Pierre TURON à partir 11h15
M. André KISS à Mme Christine BOST à partir 11h30
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à 11h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC jusqu'à 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h45
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h30
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir 11h20
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 novembre 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	N° 2018-719

Attribution de fonds de concours aux communes pour les équipements scolaires communaux hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain - application de la délibération n° 2018-420 du 6 juillet 2018 - Décision - Autorisation

Monsieur Franck RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En mars 2017, le Conseil de Métropole a voté un règlement d'intervention en faveur du financement métropolitain des groupes scolaires hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain ; ce règlement était affecté d'un caractère provisoire dans l'attente des résultats d'une étude prospective confiée à l'A'urba sur les besoins de l'agglomération en équipements scolaires nouveaux nécessités par la croissance de population enfantine.

Au vu des résultats de l'étude A'urba et pour soutenir sa mission de solidarité en faveur de ses communes membres, le Conseil de Métropole a voté en juillet 2018 un règlement stabilisé qui octroie une participation optimisée de la Métropole, dans la limite légale permise par le Code général des collectivités territoriales.

Depuis le vote par le Conseil de Métropole en mars 2017 du règlement d'intervention en faveur du financement métropolitain des groupes scolaires hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, Bordeaux Métropole a reçu 26 demandes ou intentions de demandes de la part de 14 communes.

Les demandes exprimées par les communes témoignent d'une diversité des situations :

- sur les projets de travaux : démolition-reconstruction, restructuration, création de nouvelles classes, suppression de modulaires au profit d'une reconstruction en dur, réalisation de surfaces annexes nécessaires au fonctionnement de l'école (bureau des maîtres, extension de la cantine, création de locaux d'activité périscolaire ou bien de salle de repos en maternelle...), réponse technique aux besoins d'agrandissement sous forme de modulaires,
- sur les plans de financement : participation d'autres financeurs (Caisse d'allocations familiales (CAF), Département, Etat...) ou non, opération bénéficiant d'un apport financier dans le cadre d'un Projet urbain partenarial (PUP), sollicitation métropolitaine maximale ou minorée.

En novembre 2017, une délibération du Conseil a attribué des subventions prévisionnelles sur la base du règlement d'intervention voté en mars 2017. Aucun versement de subvention n'a été à ce jour effectué par Bordeaux Métropole, dans l'attente de la transmission par les communes des dossiers établissant le bilan des sommes dépensées pour la réalisation des équipements.

En juillet 2018, le règlement d'intervention a été amendé, favorisant une meilleure aide de la Métropole aux communes.

Au vu de la modification du règlement d'intervention voté en juillet 2018, les communes ont confirmé leur demande d'aide métropolitaine en sollicitant l'application des nouvelles modalités, disposition prévue dans la délibération de juillet 2018.

A l'issue de l'analyse des demandes reçues, il vous est proposé de répondre favorablement aux 17 demandes complètes adressées par 10 communes dont l'objet entre bien dans le cadre du règlement et en conséquence d'attribuer les subventions maximales suivantes, figurant dans le tableau ci-dessous.

Il convient de souligner que chacune des demandes formulées dispose de caractéristiques propres et fait l'objet d'une instruction individualisée (montant plafonné sollicité par la commune, équipement bénéficiant pour partie d'autres financements par subventions publiques ou participations des constructeurs...), ne conduisant pas systématiquement à l'application simple du coefficient voté et plafonné au montant des travaux.

Des échanges entre Bordeaux Métropole et les communes ont eu lieu et chacune des communes a été informée en amont de la présentation de la présente délibération du montant prévisionnel y figurant.

Les propositions d'attribution de fonds de concours aux communes sont les suivantes :

COMMUNE	Date demande	Ecole concernée	Nature des travaux	Montant total des travaux HT	Montant des travaux subventionnables retenus	Proposition de montant de subvention
AMBARES-ET-LAGRAVE	février 2017	Pôle éducatif Smone Veil	construction de 9 classes	1 583 923 €	1 493 023 €	746 512 €
BORDEAUX	octobre 2017	GSTivoli-Rivière	création d'un nouveau GS de 12 classes	4 468 266 €	4 468 266 €	2 234 133 €
BORDEAUX	octobre 2017	GS Raymond Poincaré	extension du GS de 3 classes, un dortoir, une salle polyvalente, des sanitaires et locaux de stockage	1 068 542 €	1 068 542 €	534 271 €
BOULIAC	avril 2017	Ecole maternelle - Domaine de Vialle	création 2 classes, 1 salle de motricité et agrandissement réfectoire	618 830 €	593 830 €	296 915 €
BRUGES	juin 2017	GS J. Prévert Le Tasta	3 classes, dont 2 classes financées dans le cadre de l'OAIM "Petit Bruges"	2 992 403 €	797 467 €	47 000 €
BRUGES	juin 2017	Olympe de Gouges	opération de fusion de 2 groupes scolaires + agrandissement de 4 classes	4 398 132 €	981 200 €	137 000 €
CENON	mars 2017	Maternelle Gambetta	reconstruction + agrandissement 1 classe	1 920 765 €	640 255 €	320 128 €
LEHAILLAN	juin 2017	école La Luzerne	création de 3 classes	1 549 087 €	1 345 566 €	672 783 €
PAREMPUYRE	janvier 2017	Fontanieu	création groupe scolaire 8 classes	4 130 000 €	1 470 000 €	735 000 €
PESSAC	avril 2017	Maternelle + élémentaire Jean Cordier	restructuration et création de 2 classes en maternelle et de 4 classes en élémentaire	6 667 000 €	2 000 100 €	1 000 050 €
PESSAC	avril 2017	Le Colombier	création d'1 classe	473 000 €	473 000 €	236 500 €
PESSAC	avril 2017	Le Monteil	création d'1 classe	182 000 €	182 000 €	91 000 €
SAINT MEDARD-EN-JALLES	mars 2017	Elémentaire Cajac	extension-restructuration pour création 1 classe + 1 salle TAPS, agrandissement cantine...	1 241 635 €	1 241 635 €	620 818 €
SAINT MEDARD-EN-JALLES	mars 2017	Maternelle La Garenne	restructuration pour création 1 classe	285 000 €	285 000 €	142 500 €
VILLENAVED'ORNON	novembre 2017	Elémentaire Jean Macé	création 1 classe	127 083 €	127 083 €	63 542 €
VILLENAVED'ORNON	novembre 2017	Elémentaire Jean Jaurès	création de 2 salles de classe et extension du réfectoire	112 917 €	112 917 €	56 459 €
VILLENAVED'ORNON	novembre 2017	GS Joliot Curie	création 1 classe + dortoir en maternelle et 4 classes + extension du réfectoire en élémentaire	695 417 €	149 792 €	74 896 €
				32 514 000 €	17 429 676 €	8 009 504 €

Le présent bilan d'étape fait apparaître une proposition d'attribution d'un montant de **8 009 504 €**, au titre des dossiers actuellement recevables. Les participations seront versées en fonction de l'achèvement des travaux par les communes, à réception des dossiers règlement.

Un montant de 16 M€ est inscrit dans le Plan prévisionnel d'investissement (PPI).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L5215-26 du Code général des collectivités territoriales portant sur les modalités de participation financière des Communautés urbaines aux projets d'équipements de leurs communes membres, ainsi que l'article L5717-7 le rendant applicable aux Métropoles,

VU les délibérations n° 2015-0745 et 2015-0746 du 27 novembre 2015,

VU la délibération n° 2017-106 du 17 mars 2017,

VU la délibération n° 2017-679 du 24 novembre 2017,

VU la délibération n° 2018-420 du 6 juillet 2018,

VU les courriers des maires des communes concernées sollicitant l'instruction de leurs demandes de subvention selon le règlement d'intervention voté le 6 juillet 2018,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT les demandes exprimées par les communes, assorties des dossiers complets, tel qu'exigé par le règlement d'intervention voté par délibération n° 2018-420 du 6 juillet 2018,

CONSIDERANT QUE ces demandes entrent bien dans le cadre des critères d'attribution, en ce que les projets consistent à créer ou agrandir des groupes scolaires pour répondre aux besoins de l'accroissement de la population scolaire non rattachable aux opérations d'aménagement, lesquelles financent par ailleurs leurs besoins propres en équipement scolaire,

DECIDE

Article 1 : Il est attribué aux communes suivantes une subvention portant sur la réalisation de création ou d'agrandissement des groupes scolaires, tel que précisé dans le tableau ci-dessous.

COMMUNE	Date demande	Ecole concernée	Nature des travaux	Montant total des travaux HT	Montant des travaux subventionnables retenus	Proposition de montant de subvention
AMBARES-ET-LAGRAVE	février 2017	Pôle éducatif Simone Veil	construction de 9 classes	1 583 923 €	1 493 023 €	746 512 €
BORDEAUX	octobre 2017	GSTivoli-Rivière	création d'un nouveau GS de 12 classes	4 468 266 €	4 468 266 €	2 234 133 €
BORDEAUX	octobre 2017	GSRaymond Poincaré	extension du GS de 3 classes, un dortoir, une salle polyvalente, des sanitaires et locaux de stockage	1 068 542 €	1 068 542 €	534 271 €
BOULIAC	avril 2017	Ecole maternelle - Domaine de Vialle	création 2 classes, 1 salle de motricité et agrandissement réfectoire	618 830 €	593 830 €	296 915 €
BRUGES	juin 2017	GS J. Prévert Le Tasta	3 classes, dont 2 classes financées dans le cadre de l'OAIM "Petit Bruges"	2 992 403 €	797 467 €	47 000 €
BRUGES	juin 2017	Olympe de Gougès	opération de fusion de 2 groupes scolaires + agrandissement de 4 classes	4 398 132 €	981 200 €	137 000 €
CENON	mars 2017	Maternelle Gambetta	reconstruction + agrandissement 1 classe	1 920 765 €	640 255 €	320 128 €
LEHAILLAN	juin 2017	école La Luzerne	création de 3 classes	1 549 087 €	1 345 566 €	672 783 €
PAREMPUYRE	janvier 2017	Fontanieu	création groupe scolaire 8 classes	4 130 000 €	1 470 000 €	735 000 €
PESSAC	avril 2017	Maternelle + élémentaire Jean Cordier	restructuration et création de 2 classes en maternelle et de 4 classes en élémentaire	6 667 000 €	2 000 100 €	1 000 050 €
PESSAC	avril 2017	Le Colombier	création d'1 classe	473 000 €	473 000 €	236 500 €
PESSAC	avril 2017	Le Monteil	création d'1 classe	182 000 €	182 000 €	91 000 €
SAINT-MEDARD-EN-JAILLES	mars 2017	Elémentaire Gajac	extension-restructuration pour création 1 classe + 1 salle TAPS agrandissement cantine...	1 241 635 €	1 241 635 €	620 818 €
SAINT-MEDARD-EN-JAILLES	mars 2017	Maternelle La Garenne	restructuration pour création 1 classe	285 000 €	285 000 €	142 500 €
VILLENAVED'ORNON	novembre 2017	Elémentaire Jean Macé	création 1 classe	127 083 €	127 083 €	63 542 €
VILLENAVED'ORNON	novembre 2017	Elémentaire Jean Jaurès	création de 2 salles de classe et extension du réfectoire	112 917 €	112 917 €	56 459 €
VILLENAVED'ORNON	novembre 2017	GS Joliot Curie	création 1 classe + dortoir en maternelle et 4 classes + extension du réfectoire en élémentaire	695 417 €	149 792 €	74 896 €
				32 514 000 €	17 429 676 €	8 009 504 €

Article 2 : Les montants ci-dessus sont prévisionnels et non révisables à la hausse.

Article 3 : Les montants définitivement octroyés seront calculés sur la base d'un récapitulatif des dépenses transmises par les communes et certifié par le trésorier des communes. Ils pourraient être révisés à la baisse suivant le calcul du règlement d'intervention, si le montant des travaux réalisés s'avérait inférieur à celui figurant au dossier de demande.

Article 4 : Les montants définitivement octroyés seront versés en totalité à la fin des travaux après transmission par les communes du récapitulatif des dépenses de travaux ; ils ne pourront en aucun cas faire l'objet d'avances ni d'acomptes.

Article 5 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout document relatif à ces décisions, notamment les conventions financières entre Bordeaux Métropole et chacune des communes bénéficiaires.

Article 6 : Les financements sont inscrits au budget de Bordeaux Métropole : 05-P075O055-204-1412-213 à hauteur de 16 000 000 € en AP/CP.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 novembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 DÉCEMBRE 2018	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Franck RAYNAL
PUBLIÉ LE : 4 DÉCEMBRE 2018	